

Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable Les principaux chiffres du Dalo à fin décembre 2010.

1- Le nombre de recours (accusés de réception délivrés) : **180 000 sur 3 ans**
69 000 en 2010 (soit 5 800 par mois).

Répartition territoriale : de 0 (Meuse, Deux Sèvres) à près de 1000 recours mensuels (Paris).

- 62% des recours émanent des départements d'Ile de France.
- Paris enregistre près de 1000 recours déposés par mois ;
- En province les départements qui enregistrent le plus de recours sont : les Bouches du Rhône (190 dossiers par mois), le Nord et le Rhône (150), la Loire Atlantique (130), le Var (120), la Haute Garonne (110), les Alpes Maritimes (100) et l'Hérault (80).
- 69 départements enregistrent une moyenne inférieure à 20 recours par mois.

2- Les décisions : **42% de décisions favorables sur 3 ans**
37% sur l'année 2010

Sur les 161 095 recours examinés :

- 8% (12 512) sont devenus sans objet parce que les ménages ont été relogés entre le dépôt du recours et le passage en commission ;
- 2% (2 584) sont devenus sans objet pour une autre raison (décès, départ..) ;
- 48% (77 631) ont fait l'objet d'une décision défavorable.
- 42% (68 368) ont fait l'objet d'une décision favorable dont
 - 57 561 pour un logement
 - 10 807 pour un hébergement.

3- L'activité de relogement **39 000 ménages relogés ou hébergés en 3 ans** (18 400 en 2010)
34 974 ménages relogés
dont 11 465 avant la commission et 23 509 après décision favorable.

Sur 57 561 décisions favorables logement :

- 30 632 ont reçu une offre par un bailleur ;
- 5 733 ont refusé cette offre ;
- 23 509 ont été logés suite à cette offre.

3 816 ménages hébergés
dont 1047 avant la commission et 2 769 après décision favorable.

Sur 10 807 décisions favorables hébergement :

- 5 920 ont reçu une offre
- 2 447 ont refusé cette offre
- 2 769 ont été hébergés suite à cette offre.

4- Le non respect des délais de mise en œuvre des décisions favorables.

22 500 ménages au 31 décembre 2010 dont 85% de franciliens

Respect du délai de relogement (3 ou 6 mois selon le département)

Au 31 décembre, 18 718 ménages restaient en attente d'offre alors que le délai était dépassé.
Parmi eux : 16 214 ménages franciliens, dont 11 935 parisiens.

Respect du délai d'hébergement (6 semaines)

Au 31 décembre, 3 820 ménages restaient en attente d'offre alors que le délai était dépassé.
Parmi eux 3 001 franciliens. Ce sont les Hauts de Seine qui enregistrent le retard le plus important (823 ménages).

5- Les recours au tribunal administratif (recours pour non mise en œuvre des décisions).

plus de 4 000 condamnations de l'Etat en 2010

- 5 585 recours déposés en 2010 dont 86% pour l'Ile de France ;
- 5 363 jugements rendus en 2010 : 76,7 % favorables au demandeur et 8,2 % de rejets.